

much interest. His confidence in M. de Saligny already excessive was still more augmented. « M...y, said he to the duke, it is necessary that all these difficulties in M. de Saligny's position should cease ; I will make my arrangements in regard to it ; »

I shall be presented to-morrow at midday (October 30) to M. de M...y ; he has desired to see me ; I do not know whether it is to judge whether I am fit for some future mission. If my letter had not been despatched to-day, in order that MMs Hodgson and C^o might have time to put it in their packet, I would wait until to-morrow to tell you of it in the letter which I will address to N. after to-morrow (October 30) ; but as it is necessary to be prudent, I shall designate His Majesty as n^o 1, M. de M...y as n^o 2, M. de M. T... as n^o 3.

The creditors are well disposed. As soon as papa arrives within two or three days, we are going to present a petition entreating His Majesty to extend his protection to the house in the name of French interests. This petition, signed with the names of your creditors, will be presented directly by n^o 2 to n^o 1 ; judge of its importance !! G... is somewhat slow and timorous ; he has an excessive dread of compromising himself if he is urged to exertion. M... has acknowledged to me that he shared half the profits of the bonds. I have told him in reply that he had some interest in the house ; he has promised me to tell it to him as if it came from the count de P..., and to urge him on, because he can be very useful to us on account of his intimacy with Drouyn. I think that instructions will be sent to M. de Saligny. M... desires to serve you with His Majesty in respect to your lands in Sonora. He has collected all the details that I have been able to give to him...

.....Adieu, my dear uncle. Assuring you of all my heart's love, I remain your most affectionate nephew,

LUIS ELSESSER.

A true copy : Washington, March 31, 1863.
ROMERO (1).

(1) Traduit du français.

II.

CONVENTION DE LONDRES.

(Page 32.)

Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la Reine d'Espagne et Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, se trouvant placées, par la conduite arbitraire et vexatoire des autorités de la République du Mexique, dans la nécessité d'exiger de ces autorités une protection plus efficace pour les personnes et les propriétés de leurs sujets, ainsi que l'exécution des obligations contractées envers Elles par la République du Mexique, se sont entendues pour conclure entre elles une convention dans le but de combiner leur action commune, et, à cet effet, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français, Son Excellence le comte de Flahault de la Billarderie, sénateur, général de division, grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, son ambassadeur extraordinaire auprès de Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande ;

Sa Majesté la Reine d'Espagne, Son Excellence don Xavier de Isturiz y Montero, chevalier de l'ordre insigne de la Toison d'or, grand-croix de l'ordre royal de Charles III, grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, sénateur du royaume, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Sa Majesté la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande ;

Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très-honorable Jean comte Russel, vicomte Amberley de Amberley et Art-salla, pair du royaume-uni, conseiller de Sa Majesté en son conseil privé, principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les affaires étrangères,

Lesquels, après avoir échangé leurs pouvoirs, sont tombés d'accord pour arrêter les articles suivants :

ART. 1^{er}. Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la Reine d'Espagne et Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engagent à arrêter, aussitôt après la signature de la présente convention, les dispositions nécessaires pour envoyer sur les côtes du Mexique des forces de terre et de mer combinées, dont l'effectif sera déterminé par un échange ultérieur de communications entre leurs gouvernements, mais dont l'ensemble devra être suffisant pour pouvoir saisir et occuper les différentes forteresses et positions militaires du littoral mexicain.

Les commandants des forces alliées seront, en outre, autorisés à accomplir les autres opérations qui seraient jugées, sur les lieux, les plus propres

à réaliser le but spécifié dans le préambule de la présente convention, et notamment à assurer la sécurité des résidents étrangers.

Toutes les mesures dont il s'agit dans cet article, seront prises au nom et pour le compte des Hautes Parties contractantes, sans acception de la nationalité des forces employées à les exécuter.

ART. 2. Les Hautes Parties contractantes s'engagent à ne rechercher pour elles-mêmes, dans l'emploi des mesures coercitives prévues par la présente convention, aucune acquisition de territoire, ni aucun avantage particulier, et à n'exercer, dans les affaires intérieures du Mexique, aucune influence de nature à porter atteinte au droit de la nation mexicaine de choisir et de constituer librement la forme de son gouvernement.

ART. 3. Une commission composée de trois commissaires, un nommé par chacune des Puissances contractantes, sera établie avec plein pouvoir de statuer sur toutes les questions que pourraient soulever l'emploi et la distribution des sommes d'argent qui seront reconstruites au Mexique, en ayant égard aux droits respectifs des parties contractantes.

ART. 4. Les Hautes Parties contractantes désirant, en outre, que les mesures qu'elles ont l'intention d'adopter n'aient pas un caractère exclusif, et sachant que le gouvernement des Etats-Unis a, de son côté, des réclamations à faire valoir, comme elles, contre la République mexicaine, conviennent qu'aussitôt après la signature de la présente convention, il en sera communiqué une copie au gouvernement des Etats-Unis; que ce gouvernement sera invité à y accéder, et qu'en prévision de cette accession, leurs ministres respectifs à Washington seront immédiatement munis de leurs pleins pouvoirs, à l'effet de conclure et de signer collectivement ou séparément, avec le plénipotentiaire désigné par le président des Etats-Unis, une convention identique, sauf suppression du présent article, à celles qu'elles signent à la date de ce jour. Mais, comme les Hautes Parties contractantes s'exposeraient, en apportant quelque retard à la mise à exécution des articles 1 et 2 de la présente Convention, à manquer le but qu'elles désiraient atteindre, Elles sont tombées d'accord de ne pas différer, en vue d'obtenir l'accession du gouvernement des Etats-Unis, le commencement des opérations susmentionnées au delà de l'époque à laquelle leurs forces combinées pourront être réunies dans les parages de Vera-Cruz.

ART. 5. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Londres dans le délai de quinze jours.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Londres, en triple original, le trente et unième jour du mois d'octobre de l'an de grâce mil huit cent soixante et un.

FLAHAULT.
XAVIER DE ISTURIZ.
RUSSELL.

III.

LISTE DE GRIEFS

ADRESSÉS AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS PAR M. DE SALIGNY.

(Page 34.)

L. G..., tailleur à Mexico, blessé d'un coup de poignard devant la porte de sa maison. — Le 20 janvier.

F. B..., cordonnier, assailli à sept heures du soir par six individus, reçut un coup de poignard, puis fut volé de son argent et d'une partie de ses vêtements. — Le 21 janvier.

L. M..., assassiné à Puebla, dans la rue; la police le ramassa baigné dans son sang, refusa de le faire porter à son logement, sous prétexte que la loi l'exigeait ainsi; on le traîna en prison, puis à l'hôpital, où il fut retenu de force à la disposition des autorités judiciaires. Lorsqu'il sortit, il trouva la chambre de l'auberge où il avait déposé ses bagages entièrement dévalisée; la porte ayant été fracturée, l'hôtelier accusa la police et réciproquement.

A. C... et A. B..., maltraités et emprisonnés à Minatitlan.

P. M..., hôtelier à Rio Frio et à Palmar, enlevé de son domicile et pillé deux fois consécutives en janvier et en avril.

P. L..., assassiné au Pinal, près de Puebla.

L. M. B..., propriétaire rural dans l'Etat de Durango, assassiné et tué sur place, près de Durango, le 3 avril.

A. M..., conducteur de chariots; enlevé plusieurs fois en avril et juillet, toujours maltraité et mis à rançon.

M^{me} E. M..., se rendant en France, assassinée près de Cordova, le 12 mars, décédée après quarante jours de souffrances.

L. E..., régisseur, enlevé le 18 avril de son hacienda de Tautillan, mis à rançon après deux jours de tortures.

P. L..., assassiné à 18 lieues de Mexico; tué sur place.

A. F. D..., maître meunier, assassiné le 18 mai, dans le moulin de Batan, à 3 lieues de Mexico. Les assassins, qui furent reconnus *même par les chiens du moulin*, appartiennent à trois bourgades voisines, y jouissent tranquillement des fruits de leurs forfaits.

La mort de D... a dû leur rapporter 5 à 6,000 piastres.

B. J... contre-maitre du moulin de Batan, blessé grièvement par les assassins de D..., qui l'ont laissé sans connaissance jusqu'au 19 mai.

Le jeune A..., enlevé de l'hacienda de son père, dans l'Etat de Puebla; mis à rançon après quelques jours de torture morale: fin de mai.

L. G..., enlevé à une demi-lieue de Mexico; relâché, après un jour de détention, sans rançon. 26-27 juin.

J. L. T..., dépouillé et battu par les soldats à un quart de lieue de Cuernavaca, sur la grand'route.

B. D..., de Temascaltepec, enlevé, emprisonné, maltraité, et torturé de toutes façons.

J. B. D..., assassiné à Otumbilla, 8 lieues de Mexico. Les assassins sont connus; rien ne serait plus facile que de les arrêter.

P. D..., de Temascaltepec, enlevé le 28 juillet et relâché après trois jours de souffrances.

H. H..., de Temascaltepec, a eu sa maison pillée de fond en comble.

J. B..., attaqué, frappé et blessé par quatre soldats, dans la rue Zuleta, à Mexico.

P. D..., colporteur, assassiné sur la grand'route, à 2 lieues de Cuernavaca.

A. D..., attaqué et blessé dans la rue San Francisco, à Mexico.

IV.

ORGANISATION DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE

COMMANDÉ PAR LE CONTRE-AMIRAL JURIEU DE LA GRAVIÈRE.

(Page 53.)

Chef d'état-major : M. le capitaine de frégate THOMASSET.

(M. Capitan, capitaine d'état-major, avait été attaché comme aide de camp militaire à la personne de l'amiral Jurieu de la Gravière; il secondait le chef d'état-major en ce qui concernait le service des troupes de terre.)

Commandant du génie : le capitaine du génie LEBESCOND DE COATPONT.

Commandant du parc d'artillerie et du convoi, faisant fonctions de grand-prévôt : le capitaine de frégate LAGÉ

Chef des services administratifs : le commissaire adjoint DUVAL.

Régiment d'infanterie de marine : colonel HENNIQUE.

Un bataillon du 2^e zouaves : commandant COUSIN.

Un bataillon de marins-fusiliers : capitaine de frégate ALLÈGRE.

Un peloton de chasseurs d'Afrique : sous-lieutenant PAPLORÉ.

Une batterie d'artillerie de marine de 4 rayé : capitaine MALLAT.

Une batterie d'obusiers de montagne, servie par les marins : lieutenant de vaisseau BRUAT.

Une section de 12 rayés, servie par les marins. (Cette section fut dissoute, son organisation n'ayant pu être complétée.)

Un détachement de sapeurs du génie.

Id. du train d'artillerie.

Id. du train des équipages.

Id. d'ouvriers d'administration.

Id. d'infirmiers.

Un détachement de gendarmerie : capitaine DE CHAVANNES DE CHASTEL.

ORGANISATION DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE

143

Le transport des troupes par mer est le mode le plus rapide et le plus économique. Il est d'autant plus avantageux que le nombre de navires est plus grand et que les équipages sont plus nombreux.

Il est donc nécessaire de constituer un corps de transporteurs qui soient capables de supporter les fatigues de la mer et de servir avec précision les troupes.

Le commandant en chef doit donc choisir avec soin les officiers et les hommes qui composeront ce corps.

Il est également nécessaire de constituer un corps de débarquement qui soient capables de servir avec précision les troupes.

Le commandant en chef doit donc choisir avec soin les officiers et les hommes qui composeront ce corps.

Il est également nécessaire de constituer un corps de débarquement qui soient capables de servir avec précision les troupes.

Le commandant en chef doit donc choisir avec soin les officiers et les hommes qui composeront ce corps.

V.

TRANSPORT DES TROUPES

DE FRANCE AU MEXIQUE.

V. — TRANSPORT DES TROUPES DE FRANCE AU MEXIQUE.

NOM DU BÂTIMENT.	ÉCR. PAGES.	TROUPES TRANSPORTÉES.	EFFECTIF.		PORT DE DÉPART.	DATE du départ.	OBSERVA- TIONS.	
			Hom- mes.	Ch- vaux.				
<i>Maséna</i> , vaisseau armé en guerre	800	Un bat. du 2 ^e zouaves, un pelot. du 2 ^e choss. d'Afr.	525		Toulon puis Oran.	42 nov.	Portant le pavillon du contre-amiral Jurien de la Gravière.	
<i>Ardente</i> , frégate	600	Infanterie de marine	4,280		Brest.	id.		
<i>Guerrière</i> , frégate	600				Brest.	id.		
<i>Astrée</i> , frégate	650				Lorient.	44 id.		
<i>Montezuma</i> , frégate	450		250		Brest.	29 id.		
<i>Meuse</i> , transport	250	Artillerie de marine	374		Lorient.	43 id.		
<i>Aube</i> , id.	120	Divers.	20		Toulon.	6 déc.		
<i>Sèvre</i> , id.	400	Détachement du génie			Toulon.	16 fév.		
<i>Bertholet</i> , aviso armé en guerre	220				Brest.	9 nov.		
<i>Chaplat</i> , id.	430				Toulon.	42 id.		
<i>Marceau</i> , id.					Cherbourg.	4 id.		
			2,400	250				

PREMIER DÉPART. — Novembre 1861. — (Contre-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE.)

DEUXIÈME DÉPART. — Janvier, février 1862. — (Général de LORENCEZ.)

<i>Torfaï</i> , aviso	250	Général de LORENCEZ. — Etat-major	44	3	Cherbourg	28 janv.	(1) <i>Le Fontenoy</i> , ayant eu des avaries, fut obligé de relâcher à Cadix. <i>Le Cacique</i> , le <i>Labrador</i> , et le <i>Tanger</i> allèrent prendre son chargement.
<i>Turenne</i> , vaisseau	450	10 comp. du 99 ^e de ligne. — Train	4,439	20	Cherbourg	2 fév.	
<i>Darien</i> , frégate	450	id.	523	5	Cherbourg	Id.	
<i>Amazona</i> , transport	250	Divers, 4 batt. d'artil., troupes d'administration.	373	466	Cherbourg	Id.	
<i>Fenistère</i> , id.	250	1 escadron de chasseurs d'Afrique, train	250	380	Toulon puis Oran.	16 janv.	
<i>Fontenoy</i> , vaisseau	450	2 ^e zouaves, infirmiers	4,268	30	Toulon puis Oran.	27 id.	
<i>Canada</i> , frégate	450	1 ^{er} bat. de chasseurs	4,244	9	Toulon.	30 id.	
<i>Amodée</i> , id.	450	6 ^e comp. du génie, train			Toulon.	8 fév.	
<i>Cacique</i> , id.	450				Toulon.	9 id.	
<i>Labrador</i> , id.	450				Toulon.	7 id.	
<i>Tanger</i> , corvette à roues.	300		4,744	613	Alger.	17 id.	

TROISIÈME DÉPART. — Mars, avril 1862. — Général DOUAY.

<i>Saine</i> , transport	450	Général DOUAY et divers détachements	344	420	Toulon puis Oran.	24 mars.	45 mai.	
<i>Iphigénie</i> , frég. à voiles.	275	Marins	420		Brest.	24 avril.		19 juin.
<i>Abondance</i> , transport à voiles	41	Matériel	431	120	id.	24 id.		20 id.

QUATRIÈME DÉPART. — Juin, juillet 1862. — Général FONEY.

<i>Eylau</i> , vaisseau	480	1 ^{er} zouaves, ambulance, administration	922	400	Toulon puis Alger.	27 juin.	Avant-garde sous les ordres du colonel Brincourt.	
<i>Impérial</i> , id.	480	Id.	922	400	id.	id.		23 août.
<i>Fenistère</i> , transport	200	Chasseurs d'Afrique, train	244	380	id.	id.		id.
<i>Turenne</i> , vaisseau	465	Général FONEY, chasseurs à pied, train	927	76	Cherbourg	28 juill.		24 sept.
<i>Yonne</i> , transport	450	5 ^e hussards, ouvriers du génie	322	430	id.	26 id.		id.
<i>Chaplat</i> , aviso	423	5 ^e compagnie d'ouvriers, train, gendarmes	57	40	Toulon.	26 id.		id.
<i>Torfaï</i> , aviso	436	Divers.	25	4	id.	28 juin.		id.
<i>Normandie</i> , frégate cuirassée	570	Portant le pavillon du vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE.			id.	24 id.		4 sept.
<i>Moselle</i> , transport	48	Matériel	3,416	820	id.	14 id.		29 août.

CINQUIÈME DÉPART. — Août 1862. — 1^{er} convoi.

<i>Tilsitt</i> , vaisseau	427	Général de LAUMIÈRE, 43 ^e comp. du 3 ^e rég. du génie, 7 ^e bat. de chasseurs	4,004	29	Cherbourg	23 août.	45 oct.	
<i>Ville-de-Lyon</i> , vaisseau	480	51 ^e de ligne	1,026	28	id.	id.		id.
<i>Ville-de-Bordeaux</i> , id.	480	Général NEZCEB, 51 ^e de ligne	1,083	48	id.	id.		id.
<i>Ardeche</i> , transport	200	2 escadrons du 42 ^e de chasseurs	351	351	Toulon.	24 août.		id.
<i>Saint-Louis</i> , vaisseau	427	Général BAZAINE, 95 ^e de ligne	955	32	id.	id.		46 oct.
<i>Navarin</i> , id.	465	Général de CASTAGNY, 95 ^e de ligne	1,046	25	id.	id.		id.
<i>Eure</i> , transport	200	1 ^{er} batt. du 11 ^e rég. d'artillerie, train d'artillerie	359	365	Cherbourg	28 août.		id.
			5,824	848				

NOM DU BÂTIMENT.	ÉQUI- PAGES.	TROUPES TRANSPORTÉES.	EFFECTIF. hom- mes. che- vaux.	PORT DE DÉPART.	DATE		OBSERVA- TIONS.
					du départ.	de l'ar- rivée à Vers-Cruz.	
CINQUIÈME DÉPART. — 2^e convoi.							
<i>Duquesne</i> , vaisseau.	hommes, 427	62 ^e de ligne.	1,058	Cherbourg	28 août.	15 oct.	
<i>Tourville</i> , id.	427	Général de BERTIER, 62 ^e de ligne.	1,104	id.	id.	id.	
<i>Cérés</i> , transport.	200	95 ^e de ligne, 3 ^e zouaves.	1,447	Toulon puis Alger.	id.	28 id.	
<i>Souverain</i> , vaisseau.	553	81 ^e de ligne, 2 ^e zouaves.	1,661	Toulon puis Oran.	id.	29 id.	
<i>Meyenne</i> , transport.	447	2 ^e chasseurs d'Afrique.	158	id.	id.	30 id.	
			5,425				
			219				
CINQUIÈME DÉPART. — 3^e convoi.							
<i>Fontenoy</i> , vaisseau.	427	Tirailleurs, 4 ^e chasseurs d'Afrique.	825	Toulon puis Alger.	3 sept.	28 oct.	
<i>Ulm</i> , id.	465	99 ^e de ligne, dét. de chass. génie, 4 ^e esc. du train.	725	Cherbourg	4 id.	id.	
<i>Aréage</i> , transport.	420	8 ^e batt. de fuséens du 1 ^{er} d'artil., train d'artil.	247	Toulon puis Alger.	3 id.	id.	
<i>Allier</i> , id.	200	1 ^{er} batt. du 7 ^e d'art., train des équip. de la garde.	399	Cherbourg	4 id.	24 id.	
<i>Brestau</i> , vaisseau.	427	48 ^e batt. de chasseurs, 4/2 comp. de pontonniers.	921	id.	id.	28 id.	
<i>Jura</i> , transport.	200	4 ^e batt. du 3 ^e d'artil., train d'artil., train des équipages de la garde, 4 ^e escadron du train.	404	id.	id.	24 id.	
			3,521				
			614				
CINQUIÈME DÉPART. — 4^e convoi.							
<i>Darien</i> , frégate à roues.	489	4 ^e zouaves, batt. du rég. monté d'art. de la garde.	320	Cherbourg	7 sept.	31 oct.	
<i>Montezuma</i> , id.	489	Dét. du 99 ^e d'artil. de la garde, train.	289	id.	11 id.	id.	
<i>Oréoque</i> , id.	489	Dét. du 1 ^{er} bat. de chass. à pied, 4 ^e batt. du 43 ^e d'artil., train.	280	id.	11 id.	id.	
<i>Paikari</i> , navire frété.	»	Dét. du 99 ^e , train.	282	id.	11 id.	4 id.	
<i>Gomer</i> , frégate à roues.	489	Train, ouvriers d'admin., infirmiers.	286	Toulon, puis Alger et Oran.	5 id.	4 nov.	
<i>Yauban</i> , id.	177	4 ^e zouaves, 4 ^e chasseurs d'Afrique, 4 ^{re} comp. d'armuriers, infirmiers.	324	Toulon puis Alger.	5 id.	5 id.	
<i>Albatros</i> , id.	489	4 ^e zouaves, artillerie de la garde.	305	Cherbourg	7 id.	7 id.	
			5,085				

CINQUIÈME DÉPART. — 5^e convoi.

<i>Wagram</i> , vaisseau.	465	3 ^e zouaves.	1,046	Brest	11 sept.	2 nov.	
<i>Dryade</i> , transport.	200	81 ^e de ligne, 3 ^e escadron du train.	409	Cherbourg	11 id.	id.	
<i>Aube</i> , id.	200	3 ^e chasseurs d'Afrique.	375	Toulon puis Alger.	3 id.	9 déc.	
<i>Sibylle</i> , frégate à voiles.	254	Artillerie et infanterie de marine.	421	Cherbourg	16 id.	»	
<i>Una</i> , navire du commerce athré.	»	Matériel.	»	id.	»	»	
<i>Ossan</i> , id.	»	»	450	Toulon puis Alexan- drie.	23 déc.	23 fév.	Partie d'Alexan- drie le 1 ^{er} jan- vier 1863.
<i>Seine</i> , transport.	»	Bataillon égyptien.	3,364	»	»	»	
			434				

SIXIÈME DÉPART.

<i>Turenne</i> , vaisseau.	465	7 ^e de ligne et divers détachements.	993	Cherbourg	6 fév.	28 mars.	
<i>Jean-Bart</i> , id.	427	Id.	799	id.	13 id.	30 id.	
<i>Tilsit</i> , id.	427	Id.	1,105	id.	11 id.	28 id.	
<i>Rhône</i> , transport.	200	Isolés des 1 ^{er} et 20 ^e bataillons de chasseurs, des 51 ^e , 62 ^e , 81 ^e et 95 ^e de ligne.	396	Toulon puis Alger.	8 id.	30 id.	
<i>Eure</i> , id.	200	Isolés du 99 ^e de ligne, du 5 ^e hussars.	402	id.	6 id.	30 id.	
<i>Saint-Louis</i> , vaisseau.	427	12 ^e chasseurs, train et artillerie.	4,262	Toulon puis Oran.	2 id.	26 id.	
<i>Wagram</i> , id.	465	Dét. du 1 ^{er} zouaves, régiment étranger.	1,040	id.	id.	id.	
<i>Finistère</i> , transport.	200	Isolés.	293	Toulon puis Alger et Oran.	id.	id.	
			6,326				
			388				

DÉPARTS ISOLÉS.

<i>Cérés</i> , transport.	200	Isolés du 3 ^e zouaves.	460	Toulon	25 mars.	11 mai.	
<i>Panama</i> , frégate.	459	Personnel des finances.	20	Cherbourg	23 avril.	9	
<i>Entrepreneuse</i> , frégate.	200	Artillerie et isolés.	404	id.	24 mai.	9	
<i>Aube</i> , transport.	200	Isolés.	448	Toulon	25 juin.	9	
<i>Charente</i> , id.	55	Isolés.	»	id.	25 id.	9	
			1,302				
			360				

En résumé : 60 bâtiments, montés par 17,751 hommes d'équipage ont fait 76 voyages. — 11 en ont fait 2 ; 4 en ont fait trois ; 3 navires à vapeur du commerce ont été frétés pour concourir au transport ; en outre, les paquebots de la correspondance mensuelle prenaient à bord un certain nombre d'isolés.

RÉCAPITULATION

(Du 12 novembre au 25 juin 1863.)

DATE DES DÉPARTS.	TROUPEs TRANSPORTÉES.		TONNES D'ENCOMBREMENT DE MATÉRIEL transporté.	TONNES DE CHARBON consommées.
	HOMMES.	ANIMAUX.		
1 ^{er} départ, — novembre 1861.	2,400	250	2,248	14,534
2 ^e départ, — février 1862.	4,714	613	3,402	18,331
3 ^e départ, — mars, avril 1862.	434	120	4,086	440
4 ^e départ, — juin, juillet 1862.	3,416	820	2,829	11,894
5 ^e départ, — août, septembre 1862.	5,824	848	3,181	40,788
	5,125	219	4,306	7,688
	3,324	1,064	2,853	7,975
	2,086	614	4,927	44,247
	3,351	431	3,238	7,573
6 ^e départ, — février 1863.	6,326	388	2,610	9,972
Départs isolés.	4,302	360	4,568	6,545
	38,493	5,724	25,948	109,964

VI.

COMPOSITION DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE

Sous les ordres du général FOREY,
D'après la situation du 1^{er} décembre 1862.

(Page 303.)

Commandant en chef : le général de division FOREY.
 Chef d'état-major général : le colonel d'état-major D'Auvergne.
 Commandant l'artillerie : le général de brigade VERNHET DE LAUMIÈRE.
 Chef d'état-major de l'artillerie : le chef d'escadron DE LAJAILLE.
 Commandant le génie : le colonel VIALLA.
 Chef d'état-major du génie : le chef de bataillon CORBIN.
 Chef des services administratifs : l'intendant militaire WOLF.

PREMIÈRE DIVISION D'INFANTERIE.

Le général de division BAZAINE.
 Chef d'état-major : le lieutenant-colonel LACROIX.

1^{re} brigade : { 18^e bataillon de chasseurs : commandant LAMY.
 Général baron NEIGRE. { 1^{er} régiment de zouaves : colonel BRINCOURT.
 81^e de ligne : colonel DE LA CANORGUE.

2^e brigade : { 20^e bat. de chass. : commandant LEPAGE DE LONGCHAMPS.
 Général DE CASTAGNY. { 95^e régiment de ligne : colonel JOLIVET.
 3^e zouaves : colonel MANGIN.
 Tirailleurs algériens : commandant COTTRET.

DEUXIÈME DIVISION D'INFANTERIE.

Le général de brigade DOUAY, commandant provisoirement la division.
 Chef d'état-major : le chef d'escadron CAPITAN, faisant fonctions.

1^{re} brigade : { 1^{er} bataillon de chasseurs : X...
 Colonel L'HÉRILLER, { 99^e de ligne : colonel L'HÉRILLER.
 commandant provisoirement. { 2^e régiment de zouaves : colonel GAMBIER.